

Pleudihen

Village



23/04/2021 n°2087

Notre patrimoine paysager & végétal

Environ 6 ha d'espace communal sont recensés. Pour concevoir nos aménagements paysagers, nous utilisons prioritairement des arbustes, des arbres et des vivaces. Les massifs annuels sont implantés dans les endroits stratégiques (entrée bourg, établissements publics...). Arbres, arbustes, vivaces et annuelles se côtoient volontiers dans les massifs afin d'obtenir une grande diversité végétale. Nous trouvons dans nos espaces verts des arbustes à feuillages et bois décoratifs, des floraisons échelonnées sur toute l'année, ainsi que des baies décoratives. Quant aux espaces engazonnés, ils sont limités (4,5 ha pour 1,5 ha d'arbustes et vivaces), car ils nécessitent plus d'interventions à l'année (environ 15 en gazon contre 5 en massifs).



Massifs de fleurs
241 m²



Qté bacs & suspensions
45 & 88



Qté d'annuelles /an
7 100



Qté bisannuelles & bulbes /an
7 100 & 2 000



Massifs d'arbustes & vivaces
15 487 m²



Surface en gazon
50 000 m²



Qté d'arbustes* & vivaces*
15 386



Qté d'arbres ornementaux*
283 *(plantés depuis 1997)



Longueur de haies bocagères (agricoles)
112 km



Longueur de haies variées
1 380 m²



Notre commune est labellisée "4 Fleurs" par le Comité National des Villes & Villages Fleuris. Outre la qualité de vie, ce label prime le respect de l'environnement et le lien social. Au-delà de l'esthétique, nos espaces publics sont pensés pour permettre un entretien raisonné et une gestion différenciée.

Pleudihen-sur-Rance fait également partie des 462 communes bretonnes (sur 1 208) labellisées « Zéro Phyto ».

Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation

Ce dimanche 25 avril 2021, nous commémorerons la mémoire de l'Adjudant Louis Sellin, résistant, mort pour la France en déportation (cf Pleudihen Village du 16/04 ou sur notre site). Cette cérémonie se tiendra en comité restreint.

CENTRE CULTUREL /BIBLIOTHÈQUE
02.96.88.20.55

Du 26 avril au 1^{er} mai 2021

Lundi 26/04	FERME
Mardi 27/04	9h-12h30
Mercredi 28/04	9h-12h30
Jeudi 29/04	FERME
Vendredi 30/04	FERME
Samedi 1 ^{er} /05	FERME



EXPOSITION
des œuvres de
GOVANIK
jusqu'au
7 mai 2021



MARCHÉ tous les **MARDIS**
de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs, boucherie-charcuterie, galettes, artisanat, fromages, produits laitiers fermiers...

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers :

112 ou 18 (fixe)

Médecin : 15. **Pharmacie :** 3237

Sage-femme ☎09.84.45.25.37

Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80

Association « Soleil et Sourires »

☎ 02.96.83.20.75

Ambulances de La Rance

☎02.96.83.38.64

Conciliateur de justice : permanence en mairie (☎ 02.96.83.20.20)

Taxi LEMOINE ☎06.08.54.09.22

Solidarités Nouvelles face au chômage reçoit en mairie sur RDV chaque 2^{ème} mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : **mardi 27/04**

Dans le bourg : **tous les mardis.**





MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION AUX ABORDS DE LA VOIE FERRÉE

LIGNE DOL-DE-BRETAGNE - DINAN

DU 26 AVRIL AU 30 AVRIL 2021

SNCF Réseau réalise des travaux d'entretien aux abords de la ligne Dol-de-Bretagne - Dinan. Ceux-ci se déroulent **en semaine du lundi soir au vendredi matin, de nuit, de 21H30 à 6H00.**

Du 26 avril au 30 avril, le chantier progressera sur les communes de Dol-de-Bretagne, Roz-Landrieux, Plerguer, Miniac-Morvan, Pleudihen-sur-Rance.

Cette opération consiste à maîtriser la végétation, sur une bande de 3 à 5 mètres de part et d'autre du réseau ferré afin d'éviter qu'elle n'envahisse les pistes et la voie ferrée. Il s'agit pour SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, de garantir la sécurité et la régularité des trains et de protéger les installations ferroviaires (caténaies, signalisation, télécommunications...).

Ces travaux génèrent du bruit lié au fonctionnement des engins. Les riverains ne devraient être dérangés qu'entre 1 et 2 nuits, en fonction de l'avancement du chantier. Conscient des nuisances occasionnées, SNCF Réseau remercie les riverains pour leur compréhension.



ELECTIONS

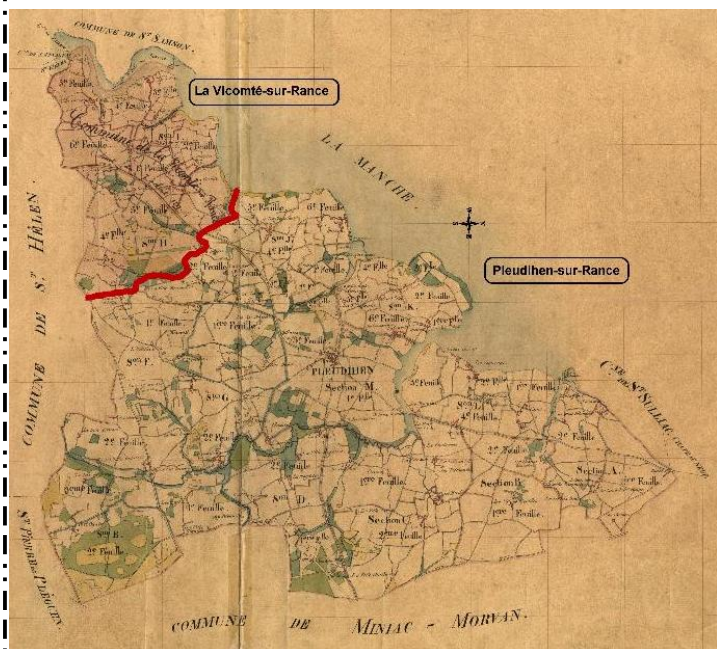
Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales peuvent venir le faire en Mairie avant le 14 mai 2021.

“PLEUDIHEN il y a 143 ANS”

1878 : LA VICOMTE devient indépendante

L'église Sainte Anne de La Vicomté fut construite à partir de 1867. Elle est à l'origine de la création du nouveau bourg de La Vicomté. Cette construction puis celle d'un nouveau presbytère (1871) sont alors financées par les habitants de la partie sud de la commune de Pleudihen (cf cadastre modifié de 1844) qui refusent de participer au financement de la nouvelle église de Pleudihen. La paroisse Sainte Anne de La Vicomté est érigée le 9 juillet 1870, prélude à la création, en 1878, de la commune de La Vicomté-sur-Rance. Pleudihen perd alors près de 1 000 de ses 4 800 habitants.



Partnerschaft-Jumelage

Herscbach/Uww. - Pleudihen sur Rance



C'est avec beaucoup de regrets que nous avons dû nous résoudre cette année encore à annuler l'échange annuel des jeunes : trop d'incertitudes encore à ce jour sur l'évolution de la pandémie dans les semaines et les mois à venir qui ne nous permettent pas d'organiser quoi que soit sereinement...

Nous restons en lien avec Herscbach cependant et avons hâte de pouvoir nous retrouver quand la situation sanitaire le permettra sans risque. **Pour l'année prochaine, nous envisageons un séjour dernière semaine de juillet et première semaine d'août** pour permettre à nos jeunes de se retrouver à la fois sur Pleudihen et sur Herscbach successivement et relancer l'échange sur nos 2 communes en même temps. Nous essayerons de nous retrouver en petite délégation à l'automne pour organiser cela plus précisément, mais si vous avez entre 11 et 16 ans, vous pouvez d'ores et déjà réserver ces deux semaines dans vos agendas .

Si vous souhaitez plus d'informations ou vous inscrire dès maintenant, n'hésitez pas à me contacter !

A bientôt !

Sandrine Denoual.

Tél : 06.60.44.63.00.

sden2269@gmail.com

RÉGULATION de la CORNEILLE NOIRE

Considérant les dégâts très importants occasionnés par la corneille noire qui sont préjudiciables aux particuliers et aux exploitants agricoles, **une opération de régulation à tir**, autorisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, est prévue sur la commune.

Cette opération s'effectuera par les personnes désignées dans l'arrêté préfectoral

du 1^{er} avril au 10 juin 2021,

horaires possibles à partir de 1h avant le lever du soleil et jusqu'à 1h après son coucher.

Le Président de la Société de Chasse, André Denoual



ASSOCIATION

« Demain ça commence aujourd'hui »

Une alternative à l'insecticide anti-fourmis

L'arrivée du beau temps rime souvent avec le retour des fourmis dans la maison. Une astuce simple permet d'éviter le recours à l'insecticide chimique. Repérez leur trajet pour identifier leur point d'entrée dans la maison. Déposez au sol quelques clous de girofle. Effet immédiat garanti.



16-25 ANS

Les rendez-vous de la mission locale

Un projet en tête ?
Avec le Pass'Engagement !

Vous êtes âgés entre 18 et 25 ans, vous avez un projet personnel ou professionnel, bénéficiez d'une bourse pour le financer en contrepartie d'un engagement dans une association costarmoricaine !

Candidature avant le 1^{er} juin 2021

Infos et inscription :

MDD de Dinan, 2 place René Pleven, 22100 Dinan

Tél : 02 96 80 00 80

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/beneficier-du-pass-engagement>